

FAITS DIVERS

faits-di.union@sonapresse.com

dans une collision



Owendo/Gabon

A collision entre deux véhicules de marque Toyota **/**− un de type VX, immatriculé EB-999-AA, conduit par une ressortissante chinoise, et l'autre Yaris, immatriculée CX-296-AA, à usage de clando -, a fait un blessé et d'importants dégâts matériels. L'accident a eu lieu mercredi vers 21 heures au carrefour Razel, dans la commune d'Owendo.

Selon les témoignages des badauds ayant suivi la scène, les torts sont partagés, dans la mesure où les deux conducteurs auraient fait fi des règles élémentaires du Code de la route. De fait, la conductrice du Toyota VX re-

venait du carrefour Sni et roulait à vive allure. Mais en empruntant imprudemment ledit carrefour, elle percute violemment le véhicule clando, qui roulait tout aussi vite dans le sens pont Nomba-carrefour Sni.

À ce qu'il semble, aucun des deux automobilistes n'aurait ralenti en amorçant la zone de l'impact. Le choc était si violent que le petit véhicule s'est retrouvé complètement broyé. Stanislas Amouin, le Ghanéen au volant du transporteur suburbain, s'en est sorti avec des blessures au front. Il a été évacué au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO). La Chinoise, quant à elle, est restée sur le lieu de l'accident pour les besoins du constat effectué par les policiers arrivés aussitôt.

Owendo: un blessé Makouké: elle est retrouvée après plus de 24 heures passées en forêt

Paterne N'DOUNDA Makouké/Gabon

ES éléments de la brigade de gendarmerie de Makouké, cheflieu du district éponyme, viennent de faire preuve de professionnalisme dans les recherches entamées pour retrouver Jeannette Eyang. La Gabonaise de 81 ans, établie au village Amaningone, s'est égarée le 14 mars dernier dans la forêt d'Akana.

Selon une source autorisée, le jour des faits, vers 9 heures, Jeannette Eyang quitte sa maison et prend la direction de la forêt d'Akana pour y chercher de quoi manger. Sauf que l'octogénaire va complètement oublier le chemin du retour et se perdre dans la nature hostile. Ne la voyant pas regagner son domicile tard dans la nuit, les habitants d'Amaningone sonnent l'alerte auprès des autorités. Le lendemain, c'est-à-dire le 15 mars, les gendarmes de la brigade de Makouké se déploient aussitôt dans la forêt



Jeannette Eyang a manifestement eu beaucoup de chance.

d'Akana. Parvenus à environ 5 km du village, vers minuit, les pandores tombent sur la vieille femme assise sur un tronc d'arbre. Le commandant de brigade rassure que Jeannette Eyang, en dépit de la fatigue accusée, est hors de danger.

Toutefois, l'Officier de police judiciaire (OPJ) attire l'attention des enfants de l'octogénaire, de sorte que ces derniers qui sont établis à Libreville, assument leurs responsabilités à l'égard de cette dernière. D'autant que son âge ne lui permet plus de se prendre en charge toute seule.

Le clin d'œil de



Me Irenée Mezui est désormais libre

AEE Libreville/Gabon

'AVOCAT au barreau du Gabon Me Irenée Mezui est libre depuis le 9 mars dernier, après avoir purgé sa peine de 12 mois de prison ferme à Port-Gentil. Il y avait été incarcéré le 9 mars 2022, à la suite d'une comparution avec ses complices dans une affaire d'escroquerie de 700 millions de francs au préjudice de la Société gabonaise de raffinage (Sogara). Pour mémoire, le placement sous mandat de dépôt de Me Irenée Mezui a divisé l'Ordre des avocats du Gabon. Au point que ses membres avaient déclenché une grève à l'origine de la paralysie des activités des tribunaux pendant un bon moment. Le collectif des avocats du mis en cause avait par la même occasion balayé du revers

de la main les accusations dont leur collègue faisait l'objet. Ceuxci s'étaient alors pourvus en cassation afin que soit cassée la décision du tribunal de première instance de Port-Gentil.

Mais la Cour d'appel de la capitale économique avait confirmé le 30 septembre 2022 le verdict d'un an de prison. Me Irenée Mezui a donc purgé la totalité de sa peine de prison qui s'est achevée le 9 mars 2023.